

TARIFS 2021

MANUTENTIONS ET AUTRES PRESTATIONS
Tarifs exprimés en Euros, applicables au 1er Janvier 2021

Catégorie	Longueur hors tout (en mètres)	EMPLACEMENTS A TERRE		
		Aire de Carénage	Aire d'Hivernage Ouest (avec électricité)	Aire d'Hivernage du Tonkin (sans électricité)
		Semaine supplémentaire (pour les titulaires d'un contrat annuel, l'emplacement à terre est gratuit: 1 semaine)	Mensuel (Pour les titulaires d'un contrat annuel, l'emplacement à terre est gratuit 8 semaines sur une aire d'hivernage, et sujet à places disponibles)	
A - B - C	0 à 6,00m	23 €	46 €	39 €
D - E	6,01 à 7,00m	38 €	77 €	66 €
F - G	7,01 à 8,00m	48 €	97 €	83 €
H - I	8,01 à 9,00m	58 €	117 €	101 €
J - K	9,01 à 10,00m	69 €	138 €	119 €
L - M	10,01 à 11,00m	80 €	163 €	139 €
N - O	11,01 à 12,00m	91 €	183 €	157 €
P - Q	12,01 à 13,00m	106 €	215 €	185 €
R - S	13,01 à 14,00m	127 €	258 €	220 €
T	14,01 à 16,00m	138 €	280 €	236 €
U	+ de 16m.	150 €	302 €	290 €

Mâtage ou Démâtage à flot (par 1/2 heure)	Bateau inférieur à 9 m.	78 €
	Bateau compris entre 9 et 12 m.	98 €
	Bateau supérieur à 12m	140 €
Déplacement de grue en cas de démâtage à terre	Aller-Retour depuis l'aire de Mâtage/ Démâtage	69 €
Stockage de mât (par mois)		32 €
Nettoyage sous pression (par heure)		79 €
Expertise / Prise sous sangles / Bout dans l'hélice (remise appliquée sur tarif carénage)		-25%
Pose ou dépose moteur (par 1/2 heure)		78 €
Nettoyage de l'emplacement à terre		21 €
Mise à disposition du groupe électrogène (sauf dimanche et lundi)		31 € (demi-journée) 51 € (Journée)
Assèchement / pompage (par 1/2h)		41 €
Immobilisation Grue par 1/2 heure supplémentaire		69 €
Main d'œuvre par heure		58 €
Manutention à la potence		75 €
Unités de manutention à la potence (pour les titulaires d'un contrat voile sportive ou clubs de voile)		22 Euros
Dimanches et jours fériés (pendant les heures de service): prestations assurées selon disponibilités, avec majoration		majoration de 50% du tarif de base
Prestations effectuées sur le temps d'astreinte (de 17h30 à 8h30 du 01/09 au 30/04 et de 18h00 à 8h00 du 01/05 au 31/08)		majoration de 100% du tarif de base
Abonnement 4 grutages (réduction applicable selon la taille du bateau, à régler avant la 1ère opération)		réduction de 20% appliquée sur le tarif de base
TRANSFERT DU BATEAU PAR LES AGENTS DU PORT		
Remise appliquée en cas de déplacement du bateau avec son moteur, sans bateau remorqueur		-20%
Port Principal - Port Vauban	(soit aller, soit Retour)	142 €
Port Principal - Zone technique Escault	(soit aller, soit Retour)	126 €
Port Vauban - Zone Technique Escault	(soit aller, soit Retour)	84 €
Remorquage dans l'enceinte du port principal	(1/2 heure)	48 €